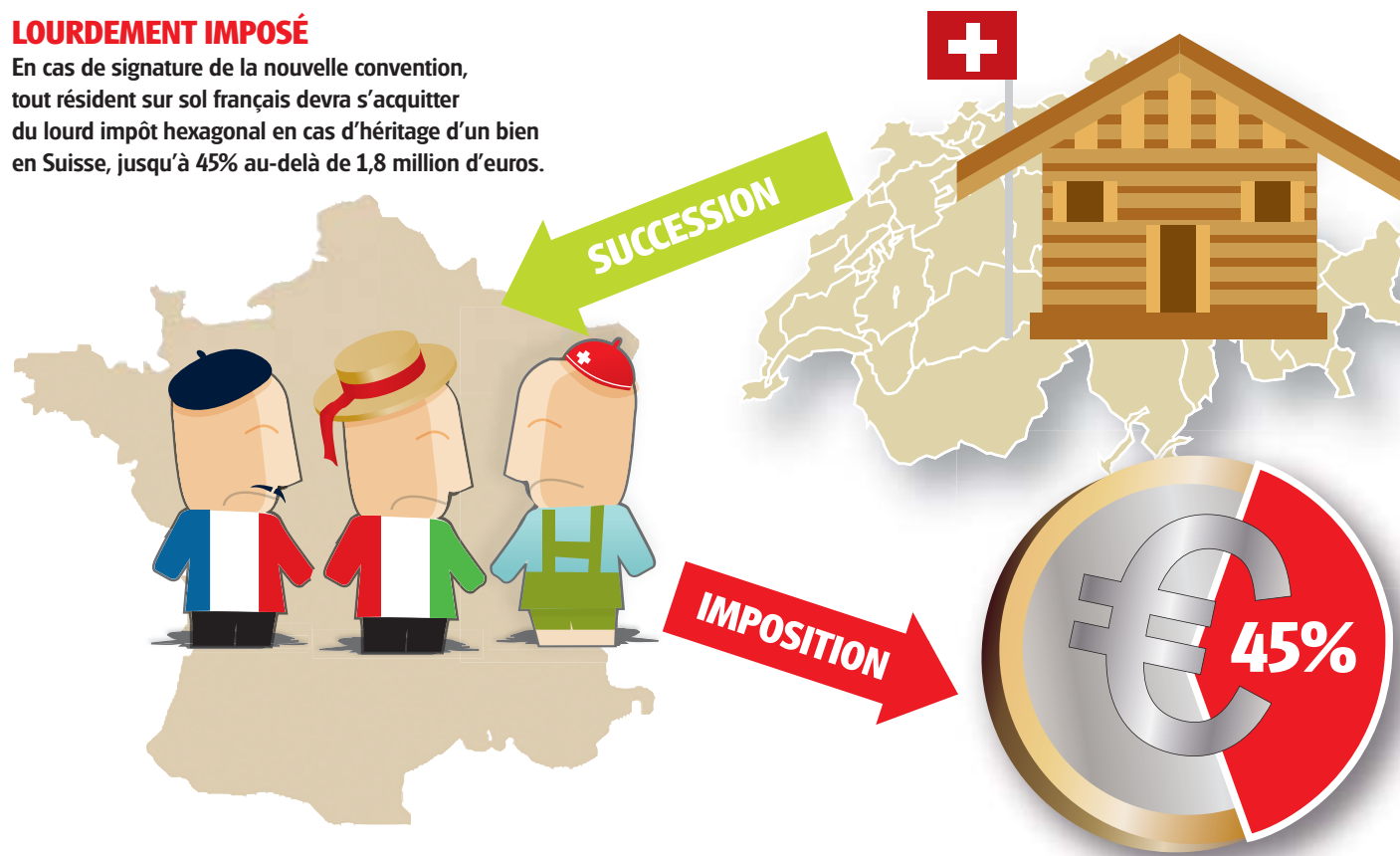


**ÉCONOMIE** Nouvelle convention de double imposition avec la France.

# Swiss Respect monte au créneau

**LOURDEMENT IMPOSÉ**

En cas de signature de la nouvelle convention, tout résident sur sol français devra s'acquitter du lourd impôt hexagonal en cas d'héritage d'un bien en Suisse, jusqu'à 45% au-delà de 1,8 million d'euros.



**L'AVIS DE**



**ME BENJAMIN LEBRETON**  
AVOCAT  
SPÉCIALISTE  
EN DROIT FISCAL  
INSCRIT  
AUX BARREAUX  
DE NICE  
ET DE LAUSANNE

**«Plus on cède, plus on vous demande de céder»**

**Benjamin Lebreton, que cherche la France à travers ce projet de nouvelle convention de double imposition?**

Jusqu'à maintenant, le droit interne français sur l'imposition des successions ne pouvait pas s'appliquer en Suisse pour obéir à la convention qui lie les deux pays depuis 1953. A travers la révision de la convention, la France veut désormais appliquer ce droit interne aux biens que pourrait hériter en Suisse toute personne résidant sur son territoire, de n'importe quelle nationalité. On voit immédiatement les avantages qu'elle retirerait de l'acceptation de la nouvelle convention.

**Qu'est-ce qui change?**

Avant la nouvelle convention, la France pratiquait la méthode de l'exonération qui tient compte de la valeur des biens sis en Suisse pour fixer le taux seulement. Par exemple, si vous résidez en France et possédez une maison d'un million dans le pays et une de même valeur en Suisse, vous payez sur un million, en fonction de votre bien français mais au taux de deux, en fonction de tout votre avoir. La convention paraphée par la Suisse prévoit la méthode de l'imputation. Vous payez à la France sur l'ensemble de la valeur des biens et on vous déduit ce que vous avez déjà versé au fisc suisse. Or, certains cantons, comme le Valais, ne prévoient aucun impôt en ligne directe. Le résident en France devrait donc s'acquitter de l'entier des lourdes taxes hexagonales sur ses biens en Suisse, jusqu'à 45% de leur valeur au-delà de 1,8 million d'euros.

**Comment se fait-il que la Suisse ait accepté une telle convention?**

Les accords de 1953 devenaient obsolètes. Les renouveler paraît normal. Mais, comment comprendre que la Suisse ait tout cédé sans demander de compensations, même pas la réciprocité puisque son droit interne s'oppose à une perception sur des biens sis à l'étranger. Je ne crois pas à la naïveté du Conseil fédéral mais plutôt à un glissement du pouvoir des cantons vers la Confédération. Berne pourrait profiter de cette convention, exigée par les méchants Français, pour faire passer un impôt fédéral sur les successions auquel de nombreux cantons, maîtres en la matière, s'opposent fermement.

**Comment la Suisse doit-elle agir pour ne pas passer au stade de la signature de la nouvelle convention?**

Il faut renégocier, ne pas tout céder sans contrepartie. Seule l'Allemagne a une telle convention avec la France. Trente-cinq pays ont signé des accords avec la France mais quand il s'agit de puiser dans l'escarcelle du voisin, on se tourne d'abord vers une Suisse déjà attaquée de tous côtés. Je ne préconise pas de rester sans convention. Le vide juridique pénalise l'économie.

Il faut trouver un accord médian qui ne lèse pas la Suisse et les cantons quitte à opposer à la France l'argument de l'imposition des frontaliers qui lui est très favorable. Plus la Suisse va céder, plus on lui demandera de céder.

**PIERRE MAYORAZ**

La Suisse a déjà paraphé la convention de double imposition en matière successorale avec la France, CDI. Reste encore à la signer définitivement. L'association Swiss Respect, qui défend les intérêts de la Suisse dans le difficile contexte d'attaques concertées qu'elle vit actuellement, prend fermement position contre ces accords et demande aux autorités de ne pas les signer. «Une absence d'accord paraît meilleure que ce très mauvais accord», tranche Jean-Daniel Balet, directeur de la Banque Landolt et cofondateur de Swiss Respect. «Il n'existe d'ailleurs que dix conventions bilatérales de ce type, ce qui n'a pas empêché la Suisse de bien vivre jusqu'ici.»



**JEAN-DANIEL BALET**, COFONDATEUR DE SWISS RESPECT

**«Une absence d'accord paraît meilleure que ce très mauvais accord.»**

sur son territoire et qui hérite d'un bien sis en Suisse. «Nos négociateurs ont baissé culotte sans rien demander en échange et accepté cette intolérable ingérence dans notre fiscalité», s'insurge Jean-Daniel Balet selon qui la Suisse se doit impérativement de réagir aux attaques qui la visent et risquent de détruire cette prospérité que jaloussent tous nos voisins. «Plutôt que de nous traiter de paradis fiscal, ne devraient-ils pas s'intéresser à notre gestion rigoureuse de l'argent public, à la souplesse de notre droit du travail qui minimise le chômage et, pourquoi pas, à notre goût pour l'entrepreneuriat que ne freinent pas des impôts confiscatoires?», suggère-t-il.

**Les exigences de Swiss Respect**

Selon Swiss Respect, la convention ne doit pas s'appliquer aux successions d'un défunt domicilié en Suisse avant la signature, c'est-à-dire pas de rétroactivité. Il faut supprimer la clause anti-abus qui peut elle-même donner lieu à des abus. Certains objets doivent bénéficier d'exceptions. L'association demande aussi une réflexion sur les buts du Conseil fédéral. Veut-il une plus grande intégration européenne? Quels avantages la Suisse tirerait-elle d'une harmonisation juridique et fiscale avec l'Union européenne? Pourquoi a-t-on tenu ces négociations si secrètes? Pourquoi n'y a-t-on pas associé les cantons?

Question encore plus piquante: comment a-t-on réussi à tromper les responsables des finances cantonales qui se sont montrés favorables à la nouvelle convention?

De plus, la nouvelle convention viole les règles de l'OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, celles-là mêmes que l'on nous pousse d'ordinaire à accepter.

Chez nous, la commune et le canton perçoivent une bonne partie des impôts dont les contribuables reçoivent un retour immédiat et visible. Cela encourage à l'honnêteté fiscale plus qu'un système centralisateur trop gourmand et très lent dans ses rétrocessions aux collectivités locales.

Tout cela incite Swiss Respect à exiger une nouvelle politique de négociations qui n'exclut pas la rupture unilatérale de la convention à l'exemple de celle qui a eu lieu entre la France et le Danemark. Selon l'association, négocier ne signifie pas accepter les revendications étrangères sans contrepartie. Parfois, il ne faut pas avoir peur de dire non.

PUBLICITÉ

**LA SOLUTION VALAISANNE POUR TOUTE LA SUISSE. NI PLUS, NI MOINS.**

**UNE SUISSE SANS FUMÉE PASSIVE** à la protection contre la fumée passive – pour tous  
LE 23 SEPTEMBRE 2012 [www.sansfume-oui.ch](http://www.sansfume-oui.ch)

**BEX Individu suicidaire et menaçant**

Mardi soir à 20 h 20, une patrouille de l'Entente des polices du Chablais a eu affaire à un individu suicidaire à Bex. Les avant-bras en sang, il gênait la circulation à l'intersection des routes de l'Allex et de la Servanne. Les policiers ont notamment subi des menaces à l'arme blanche. Pour le maîtriser, un agent a fait usage d'un spray au poivre. L'homme, un demandeur d'asile géorgien de 28 ans, a été transféré à l'hôpital de Monthey. Souffrant de coupures aux poignets, il présentait un taux d'alcool de 2 pour mille. Il a été admis en établissement psychiatrique.

● NM

**SOINS PALLIATIFS «S'aider le passage» et mieux comprendre.**

## Un théâtre interactif

Les personnes en fin de vie se sentent souvent très seules et mises à l'écart par leur entourage. Dans cette étape de vie, la communication et les échanges sont pourtant très importants. Ce problème fera l'objet d'un théâtre-forum intitulé «S'aider le passage» le 17 septembre à Sion. Différentes situations seront présentées au public. Et les spectateurs pourront intervenir et même modifier la scène, obligeant les acteurs à improviser en partie leur rôle. Par le théâtre interactif, le public peut voir et prendre conscience de l'attitude qui est parfois adop-

tée face à une personne en fin de vie. Il peut ainsi accroître son empathie face à une personne gravement malade. Le forum-théâtre est joué par une troupe professionnelle franco-suisse. Il est organisé par l'Hôpital du Valais, la fondation La Chrysalide de la Chaux-de-Fonds, en collaboration avec le Pôle de soins palliatifs du Valais romand.

Le spectacle s'adresse autant aux malades qu'à leurs proches ou aux professionnels concernés par la prise en charge palliative des personnes atteintes de maladies incurables. D'ailleurs, après

avoir assisté à une représentation, certaines équipes soignantes ont même mis en route différentes réflexions. A la fin du spectacle, un apéritif permettra de prolonger les échanges. Le théâtre-forum se produira uniquement à Sion. Il a déjà été joué à plusieurs reprises en France et a connu un beau succès. Le public s'est dit touché par le spectacle.

● LFC

Le forum «S'aider le passage» aura lieu lundi 17 septembre à 20 heures au lycée-collège des Creusets à Sion. Réservations au 027 603 95 95. Entrée libre.